

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 12 AVRIL 2018 à 19 h 00

Présents : M. VANNIER Alain, M. AUBRY Bernard, M. LEMAIRE Michel, Mme COLLEMARE Françoise, M. POHER Jean-Claude, M. POULAIN Alain, Mme BECQUET Laurence, Mme CARTIER Alice, M. DIJON Michel, Mme HUCHER Béatrice, Mme LEBEC Sandra.

M. DUVEY Marc donne procuration à M. AUBRY Bernard
Absents excusés : Mme POTTIER Morgane, M. BOURDON Claude

Monsieur le Maire donne lecture du conseil précédent pour mémoire.

DELIBERATION TAUX D'IMPOSITION – TAXES DIRECTES LOCALES :

Monsieur le Maire rappelle qu'au dernier conseil municipal de mars, il avait proposé de maintenir les taux nets appliqués en 2017. Mais depuis la DGFIP a adressé l'état de notification des taux pour 2018 avec une baisse du produit local (- 2671.00 €) ; à cause notamment d'une diminution de la base prévisionnelle de la Taxe Foncière Bâtie.

D'après les renseignements pris par Mme CHAMBRAS-VINCENT auprès de la DGFIP, cette baisse s'explique par la mise à jour d'un local de COOP CAP SEINE non imposable en 2018 alors qu'imposé en 2017, ce local est considéré dorénavant agricole et n'est plus imposable à la taxe foncière bâtie depuis 2018.

Pour compenser cette baisse, Mme CHAMBRAS-VINCENT a fourni deux simulations. Avec une hausse de 2 % des taxes locales, on obtient + 3144 €, avec une hausse de 3 % on obtient + 4716 €. Monsieur le Maire avait proposé aux conseillers municipaux dans un courrier une hausse de 2 %.

Par la suite, la commune a reçu la notification des dotations de l'Etat avec cette fois-ci une augmentation.

Dans ces conditions, M. AUBRY est défavorable à l'augmentation des taux et souhaite le maintien. Mme LEBEC Sandra estime que cette hausse n'est pas justifiée.

On peut regretter que ces éléments nécessaires pour établir un budget précis parviennent aux communes de plus en plus tardivement.

Après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicables en 2018 aux taxes directes locales et des faits nouveaux, le conseil municipal décide donc :

1) de maintenir les taux nets appliqués en 2017, ce qui donne la répartition suivante :

- **TAXE D'HABITATION :** **7.72 %**
- **FONCIER BATI :** **14.04 %**
- **FONCIER NON BATI :** **31.83 %**

2) le coefficient de variation proportionnelle est de 1 sur les taux nets de 2017,

3) et autorise Monsieur le Maire à signer l'état de notification des taux d'imposition n° 1259 COM.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 :

Le conseil municipal s'est réuni ce jour afin de voter le Budget Primitif 2018, en présence de Mme CHAMBRAS-VINCENT, Perceptrice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1) d'arrêter le BP 2018 de la commune d'Harcourt à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 908 259 €
RECETTES : 908 259 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 373 022 €
RECETTES : 373 022 €

Dont excédent reporté de 320 144,29 € compte 002.

- 2) de voter pour assurer l'équilibre de ce budget au chapitre 73 en produit des contributions directes la somme de 157 194 € compte 73111,
- 3) de faire bénéficier Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les Adjoints de l'application des augmentations dont bénéficiera en 2018 le personnel de l'Etat.

Monsieur le Maire et le conseil municipal remercient Mme CHAMBRAS de sa présence.

Au niveau des travaux assainissement en traverse RD 156 (rue Delhomme), la Direction des Routes a informé Monsieur le Maire que depuis janvier 2018 les réseaux (ERDF, ORANGE, AEP, E.P.), doivent être marqués avant tout commencement de travaux (prestations réalisées auparavant par les entreprises).

La Direction des Routes a contacté le cabinet Lemblé pour ce travail (devis 2010 € TTC), organisme habilité.

M. AUBRY regrette que la Direction des Routes n'ait pas prévu cette dépense en amont ; somme non comprise dans le chiffrage de la route.

Il souhaite également que soient intégrées des mesures de sécurité dans les travaux RD (chicane, etc...), notamment pour réduire la vitesse dans la rue Delhomme (dernièrement, un administré lui a fait savoir qu'il aurait pu être écrasé par un véhicule venant du carrefour du cimetière -une vitesse excessive dans le virage-).

DELIBERATION CONCERNANT LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LE CONTROLE ET L'ENTRETIEN DES HYDRANTS (SERPN) ET REALISATION D'UN SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DEVIS SERPN) :

Monsieur le Maire informe que dorénavant les Certificats d'Urbanisme et les Permis de Construire font l'objet d'une loi supplémentaire et obligatoire : les terrains et les constructions doivent bénéficier d'un poteau ou d'une bouche d'incendie à moins de 200 mètres. Le S.E.R.P.N. (Syndicat d'Eau) propose aux communes de réaliser un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie. C'est un outil qui permettra de faciliter la tâche pour l'urbanisme.

Un devis de 1961.52 € TTC est demandé par le Syndicat d'Eau pour réaliser ce travail.

De plus, le service départemental d'incendie et de secours n'assure plus l'entretien et le contrôle des hydrants (PEI) point d'eau incendie.

Le Syndicat d'Eau propose de réaliser ces contrôles après signature d'une convention triennale.

15 poteaux d'incendie + 4 bouches d'incendie existent sur la commune d'Harcourt. Le coût est de 53 € HT par poteau et par an.

L'offre du Syndicat est de jumeler les deux prestations car pour faire un schéma précis, le SERPN a besoin de données fiables concernant la pression, le fonctionnement des hydrants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- **Refuse la convention de prestation de service pour le contrôle et l'entretien des hydrants proposée par le SERPN,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 1961.52 € TTC pour l'établissement du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (inventaire des PEI -30 ERP- diagnostic couverture incendie).**

M. AUBRY regrette que seul le SERPN ait le monopole sur le réseau d'eaux (détient les plans des canalisations, pas de concurrence).

INSCRIPTIONS SCOLAIRES HORS COMMUNE :

Monsieur le Maire fait part de la demande de deux familles domiciliées hors commune pour l'inscription de leurs enfants (3) à l'école d'Harcourt à la rentrée de septembre 2018. Les mères de famille travaillent toutes deux à Harcourt et ont une garde sur la commune. Monsieur le Maire précise que des règles sont respectées. Le conseil municipal donne un avis favorable à leurs requêtes.

Mme HUCHER et Mme LEBEC souhaiteraient pour l'inscription des enfants hors commune qu'une règle écrite soit mise en place (idem convention écrite avec la Neuville du Bosc).

LOGEMENTS COMMUNAUX VACANTS - rue de Beauficel :

Le logement communal n° 10 rue de Beauficel est vacant depuis le 31 mars, l'état des lieux a été fait le 10 avril, il a été convenu de faire intervenir une entreprise de nettoyage et de garder la caution du locataire.

Le logement communal n° 2 rue de Beauficel sera libre à compter de mai 2018. Monsieur le Maire rappelle les montants des loyers et propose de faire appel à un organisme (Notaire ou Agence Immobilière) pour la recherche des locataires, rédaction du bail et états des lieux entrant et sortant. Le conseil municipal donne un accord de principe. M. AUBRY demande un devis pour les propositions.

QUESTIONS DIVERSES

- Courrier de Mme WAGNER, adjointe à la mairie de Bernay, concernant une marche organisée par le Syndicat Force Ouvrière et le personnel de l'hôpital pour la sauvegarde de la maternité de Bernay le samedi 21 avril 2018 départ 14 h 30.
- Programme SIEGE 2019 : courrier adressé au SIEGE pour la pose d'une borne électrique sur Harcourt (proposition emplacement : au château) –demande autorisation du Conseil Départemental-.
- Monsieur le Maire informe de plusieurs problèmes concernant des documents d'urbanisme (desserte incendie, extension réseaux). M. AUBRY propose qu'une réunion soit programmée avec les responsables de la DDTM, le SERPN pour donner des réponses aux pétitionnaires des documents d'urbanisme en attente et prennent conscience des problèmes réels.

TOUR DE TABLE :

- M. POHER donne un compte-rendu de la rencontre avec Mme HUCHER et M. VANNIER avec le DGS de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (M. DEBIEVE). Celui-ci a visité toutes les communes et propose des améliorations afin que tous les centres bourgs soient mis en valeur (pas de prépondérances entre Bernay, Beaumont le Roger ou autres villages).

Propositions pour Harcourt : aménagement place du village, création d'un terrain multisports, etc...

- M. Michel DIJON donne l'observation suivante : le panneau indiquant une course cycliste du 28 avril posé sur un poteau d'éclairage public, rue de la libération est gênant. Il propose de le déplacer.
- Mme BECQUET regrette que les containers cartonnettes (fibreuse) soient installés à l'école et maison de retraite. Les emplacements devraient être reconsidérés (tennis ou salle des fêtes) et regroupés aux aires de propreté actuelles. Monsieur le Maire rappelle que le SDOMODE a reçu des subventions et il y a obligation de multiplier des points de collecte. Néanmoins, celui du château sera déplacé.
- Précision sur l'arrêt-minute Salon coiffure : Monsieur le Maire confirme qu'un arrêté a été pris mais l'emplacement n'a pas été signalé.
- Demande du boulanger concernant le stationnement de véhicules devant la boulangerie : il semble que des véhicules sont garés pour du co-voiturage et restent donc toute la journée en stationnement devant le magasin. M. AUBRY demande qu'une réflexion soit menée sur l'emplacement d'un endroit réservé au co-voiturage.
- Mme LEBEC Sandra souhaite connaître la date du baptême de l'air des élèves de CM2 partant au collège.
- Mme CARTIER Alice signale la dangerosité du virage de Beauficel (rue de la grande mare) elle souhaiterait que le miroir soit positionné comme à l'origine et voir pour l'acquisition d'un miroir plus petit pour la sortie de la propriété concernée.
- Mme HUCHER Béatrice annonce la venue de l'association « Charpentiers sans Frontières », groupe d'une cinquantaine de personnes expérimentées bénévoles venu du monde entier, qui sera présente au château la première semaine de septembre pour la reconstruction à la main de la passerelle en bois qui donne accès au château en passant au-dessus des douves. C'est un chantier expérimental, les participants utiliseront les méthodes artisanales de l'époque c'est-à-dire absolument aucun outil mécanique moderne.

Cette association souhaiterait que le château soit ouvert tous les jours de la semaine afin que tout le monde (écoles) puisse profiter de la réalisation de ces travaux, et retrouver les savoir-faire ancestraux. Elle demande que la publicité soit réalisée par le château (voir avec Catherine FLAMENT).

- M. POULAIN Alain s'interroge concernant la panne EDF rue de la grande mare il y a environ 3 semaines. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la rupture d'un câble souterrain à Beauficel situé entre la rue de la grande mare et le tri sélectif. C'est la deuxième fois en peu de temps que cela arrive. Le problème a été résolu par l'installation provisoire de groupes électrogènes pendant la réparation.
- Mme COLLEMARE Françoise informe d'une réunion entre la Neuville du Bosc et Harcourt pour le projet d'une convention scolaire fixée au 29 mai 2018 (M. FORCHER est opposé à la demande de la commission école souhaitant que les maires soient absents de cette commission).
- Elle demande que les trous rue Pinchon côté ferme Dufourg (vers la Piquetière) soient rebouchés.

- Michel LEMAIRE :
 - Il fait savoir que les Pompiers d'Harcourt n'ont plus de camion donc moins d'intervention. Il faut défendre les casernes et demande que les élus interviennent auprès des conseillers départementaux pour évoquer la disparition des petites casernes. Il souhaite que Monsieur le Maire adresse un courrier au SDIS, pour le maintien des casernes de village.
 - Demande que les containers pour les grands cartons ne soient pas supprimés à chaque dépôt.
 - Il pense souhaitable de souscrire des emprunts pour des travaux nécessaires les taux étant actuellement bas ; ils remonteront probablement en 2019 d'une manière durable.
 - Il précise que les organisateurs du Tour de Normandie cycliste remercient les 8 signaleurs qui ont assuré la sécurité aux intersections des rues lors du passage des coureurs dans Harcourt le 19 mars 2018 à l'occasion de la première étape Saint-Pierre-en-Auge (Le Neubourg et la commune qui a interdit le stationnement des voitures rue de la libération et a ainsi facilité le passage du peloton composé de 146 coureurs, 4 échappés étant passés avec 2'50 " d'avance.
 - Il expose les demandes de M. Daniel PARISY :
 - Nettoyage des lampadaires et vérification du fonctionnement de ceux-ci rue du château,
 - Déplacement au stade du container placé à l'entrée du parking du château.
 - D'autre part, M. Dominique REMY demande s'il est possible que l'élagage à ciel ouvert le long de la rue de la « Pomme Dorée » soit fait par les riverains.
 - La fête du village, pendant deux jours, a été animée et réussie.

Fin de la réunion à 22 heures.

Prochaine réunion de conseil municipal le **jeudi 17 mai 2018** à 19 h 30.



Stéven